



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

CAHIER DES CHARGES

**POUR L'ACQUISITION ET LE
DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE
GESTION DES ACCES A PRIVILEGES (PAM)
- WALLIX BASTION**

A LA CRRAE-UMOA

Date limite de réception des offres : **Vendredi 10 avril 2026 à 12H 00mn**

Sommaire

1. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA.....	4
2. CONTEXTE	4
3. OBJECTIFS	5
4. DESCRIPTION DE L’EXISTANT	5
4.1 Les réseaux (LAN) en place	5
4.2 Environnement virtuel et stockage.....	5
5. PERIMETRE DU PROJET	6
6. EXIGENCES FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES MINIMALES.....	6
6.1 Exigences fonctionnelles	6
6.2 Exigences techniques.....	7
6.3 Critères de performance.....	7
6.4 Caractéristiques techniques.....	8
7. PRESTATIONS ATTENDUES.....	8
7.1 Fourniture.....	8
7.2 Installation et déploiement	8
7.3 Livraison	8
7.4 Transfert de compétences	8
7.5 Documentation.....	9
7.6 Assistance après mise en service	9
7.7 Intervenants du projet	9
7.8 Implémentation et test.....	9
8. CONSIDERATIONS GENERALES.....	10
8.1 Allotissement.....	10
8.2 Régime des prix.....	10
8.3 Conditions et modalités de paiement.....	10
8.4 Réception.....	11
8.5 Garantie.....	11
8.6 Critères d’évaluation des offres.....	11
8.7 Présentation des offres	11

8.8	Connaissance des conditions de travail.....	13
8.9	Dépôt des offres	13
8.10	Compléments d'information	14

I. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite. Elle gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir, le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC), le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), et un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). La Caisse gère également au profit des retraités cadres, deux (2) Fonds Autonomes d'Assurance Maladie (FAAM-RRPC et FAAM-RCPNC).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la CRRAE-UMOA est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

Ses principales missions sont les suivantes :

- assurer la pérennité et la viabilité des régimes en appliquant une gestion performante et transparente, garantissant l'équilibre financier ;
- continuer à offrir aux assurés et aux adhérents les prestations et services les plus attractifs et compétitifs du marché de la retraite en Afrique ;
- fournir aux assurés et aux adhérents, des prestations et services de premier niveau s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de service.

2. CONTEXTE

Dans le cadre de son plan de transformation digitale initié en 2025, la CRRAE-UMOA renforce l'usage des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité de ses services, la performance de ses processus et la satisfaction de ses assurés et partenaires.

Cette transformation expose le système d'information de la Caisse à des risques de plus en plus accrus en matière de sécurité de l'information (cyberattaques, fuites de données, indisponibilité des systèmes, non-conformité réglementaire...).

A cet égard, la CRRAE-UMOA souhaite renforcer la sécurité de son système d'information face aux risques liés aux comptes à privilèges (administrateurs systèmes, bases de données, réseaux, applications, prestataires). Ces comptes représentent un vecteur majeur de compromission, notamment dans les contextes de la sensibilité des données gérées (données personnelles, financières, réglementées).

Compte tenu de la sensibilité des données gérées (données personnelles, financières et sociales), la CRRAE-UMOA renforce son dispositif de cybersécurité par la mise en place d'une solution de gestion des accès à privilèges (PAM) – WALLIX Bastion couvrant l'ensemble de son système d'information (SI).

Pour ce faire, il est envisagé de recruter un prestataire pour l'acquisition et le déploiement d'une solution de gestion des accès à privilèges (PAM) – WALLIX Bastion. Le présent cahier des charges a pour objet de définir les critères de sélection du prestataire et les conditions de soumission à l'appel d'offres pour son recrutement.

3. OBJECTIFS

L'objectif principal de ce projet est la réduction des risques d'élévation de privilèges et la sécurisation des accès administrateurs internes et externes. Il permettra en outre d'assurer la traçabilité complète des actions à privilèges, la conformité réglementaire et l'auditabilité ainsi que la centralisation et la gouvernance des accès sensibles.

De manière plus spécifique, le projet vise à :

- mettre en œuvre une solution PAM centralisée basée sur WALLIX Bastion ;
- supprimer les accès directs aux systèmes critiques ;
- contrôler, tracer et auditer les actions réalisées lors des sessions à privilèges ;
- sécuriser les accès des administrateurs internes, des prestataires et tiers ;
- intégrer la solution dans l'écosystème de sécurité existant ;
- protéger les comptes à privilèges par un coffre-fort sécurisé ;
- gérer et faire la rotation automatisée des mots de passe ;
- centraliser l'authentification, limiter les risques de compromission et se conformer aux exigences réglementaires (ISO 27001, RGPD, etc.).

4. DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Dans ce chapitre, sont présentés les existants matériels, logiciels et fonctionnels de la Caisse en rapport avec l'objet de la consultation.

4.1 Les réseaux (LAN) en place

La CRRAE dispose de deux sites opérationnels : un site principal situé à la Riviera Bonoumin et un site secours basé au Plateau. Les deux sont interconnectés par un tunnel VPN d'un débit de 30Mbs. Chacun de ces sites est doté d'une infrastructure réseau de type LAN (Local Area Network). L'infrastructure réseaux et sécurité est composée de plusieurs équipements : firewall Sophos XGS 2300 et Fortigate 400F, Switches d'accès et de distribution Cisco, Routers Cisco...

Actuellement, l'ensemble des serveurs de la Caisse sont hébergés sur le site principal de la Riviera. D'importantes solutions de sécurité et d'exploitation telles qu'un SIEM, un NDR, une solution de gestion des vulnérabilités et un ITSM sont en cours d'acquisition.

En outre, dans le cadre de l'évolution de l'environnement numérique de la CRRAE-UMOA, un projet de migration de plateforme collaborative sur Microsoft 365 a été lancé et est en cours d'exécution.

4.2 Environnement virtuel et stockage

L'infrastructure repose sur une architecture robuste constituée de trois nœuds HP interconnectés via un réseau SAN et reliés à une baie de stockage HPE 3PAR par l'intermédiaire d'une liaison fibre optique 10 Gbit/s. Cette plateforme héberge un parc d'environ cinquante machines virtuelles, réparties entre des systèmes Linux et Windows.

L'ensemble de l'environnement est administré à l'aide de la solution de virtualisation Microsoft Hyper-V, qui assure la gestion centralisée, la tolérance aux pannes, la redondance, ainsi qu'une

allocation dynamique des ressources. Le système permet également un équilibrage de charge automatique, garantissant une haute disponibilité et des performances optimales pour l'ensemble des services hébergés. Le nombre de serveurs physiques est estimé à 10 et les utilisateurs à environ une centaine.

Toutefois, il convient d'indiquer qu'un projet d'acquisition d'une nouvelle infrastructure hyperconvergée Nutanix qui sera installée sur les deux sites (03 nœuds chacun), est en cours de réalisation.

5. PERIMETRE DU PROJET

Le projet s'applique aux deux sites de la CRRAE-UMOA : le site principal situé à la Riviera Bonoumin et le site de secours situé au Plateau. Les actifs concernés par le projet comprennent :

- serveurs (Linux, Windows, Unix) ;
- équipements réseaux (routeurs, switches, firewalls) ;
- bases de données ;
- applications critiques ;
- infrastructures virtualisées ;
- environnements Microsoft 365 ;
- accès des prestataires externes.

6. EXIGENCES FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES MINIMALES

La solution proposée devra au minimum respecter les caractéristiques suivantes :

6.1 Exigences fonctionnelles

Les capacités fonctionnelles attendues de la solution sont détaillées ci-dessous :

6.1.1- Gestion des sessions privilégiées

- Mise en place d'un bastion centralisé pour toutes les connexions administratives (SSH, RDP, HTTP/HTTPS, Telnet, etc.)
- Enregistrement vidéo de toutes les sessions privilégiées ;
- Recherche plein-texte dans les sessions enregistrées ;
- Supervision en temps réel des sessions actives ;
- Possibilité de couper une session en cas d'anomalie.

6.1.2- Gestion des mots de passe (Password Manager)

- Coffre-fort sécurisé pour stocker et gérer les identifiants à privilèges ;
- Rotation automatique des mots de passe ;
- Synchronisation avec AD / LDAP ;

- Gestion de workflows de demande d'accès (approbation par supérieur).

6.1.3- Authentification et autorisation

- Intégration avec Active Directory / LDAP ;
- Support MFA (SMS, TOTP, email, clé FIDO2, etc.) ;
- Gestion des rôles et permissions dans WALLIX Bastion.

6.1.4- Traçabilité et audit

- Export centralisé des journaux d'audit vers un SIEM ;
- Rapports automatiques sur les accès et actions réalisées ;
- Alertes en temps réel en cas de tentative d'accès non autorisé.

6.1.5- Gestion des accès prestataires

- Portail sécurisé pour les prestataires externes ;
- Accès temporaires ou limités dans le temps ;
- Supervision en temps réel des activités prestataires.

6.2 Exigences techniques

Les exigences fonctionnelles attendues de la solution sont détaillées ci-dessous :

6.2.1 Architecture

- Déploiement d'un nœud WALLIX Bastion ;
- Interfaçage avec un SIEM (à acquérir), outils ITSM ;
- Compatibilité avec les protocoles : SSH, RDP, VNC, HTTPS...

6.2.2 Sécurité

- Durcissement du serveur WALLIX Bastion ;
- Chiffrement des communications ;
- Gestion des habilitations ;
- Journalisation sécurisée ;
- Protection contre la compromission du PAM lui-même.

6.3 Critères de performance

Les critères de performance attendus de la solution sont détaillés ci-dessous :

- Temps de connexion via le bastion ≤ 2 secondes ;
- Disponibilité du service $\geq 99,5$ % ;
- Rotation automatique des mots de passe selon politiques internes.

6.4 Caractéristiques techniques

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques techniques de la solution :

Description	Quantité
Perpetual license - Bastion Platform - Resources with unlimited users	50
Bronze maintenance for perpetual licence	01
Perpetual license - Bastion Access Manager Users. Access Manager Users may access Bastion via multiple AM instances	08
Windows server 2025 remote desktop services - 1 device CAL	08

7. PRESTATIONS ATTENDUES

7.1 Fourniture

Le soumissionnaire devra fournir :

- des licences WALLIX Bastion (Access Manager, Session Manager, Password Manager) ;
- des licences CALs Windows ;
- une VM pour l'installation on-premise.

7.2 Installation et déploiement

Il est attendu du soumissionnaire les prestations ci-après :

- effectuer une installation initiale du bastion ;
- intégrer la solution avec Active Directory et les annuaires existants ;
- configurer les accès RDP/SSH/Telnet/Web ;
- mettre en place l'enregistrement et l'audit des sessions ;
- créer des coffres et une rotation automatique des mots de passe ;
- réaliser les tests, la validation et la mise en production.

Le soumissionnaire devra décrire dans son offre technique, de manière précise l'approche retenue pour le déploiement de la solution. Cette présentation inclura un planning structuré, réaliste, détaillant l'ordre chronologique des actions à mener et permettant d'assurer une exploitation réussie de la solution.

7.3 Livraison

La livraison des équipements ou logiciels se fera aux frais et aux risques du soumissionnaire retenu dans les locaux de la CRRAE-UMOA à l'adresse ci-dessous :

Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Rue OBIN Atsin, Riviera Bonoumin – Cocody Abidjan (Site principal)

7.4 Transfert de compétences

Les soumissionnaires devront proposer une stratégie de transfert de compétences aux équipes internes de la Caisse, qui sera mise en œuvre à l'issue des travaux du déploiement de la solution. Cette stratégie devra inclure des modules de formation à l'exploitation et à l'administration de la

plate-forme et des équipements proposés. Ces modules de formation seront dispensés à trois (3) participants, de préférence dans les locaux de la Caisse.

7.5 Documentation

Le Soumissionnaire devra transmettre les documentations ci-dessous :

- documentation d'architecture ;
- documentation d'installation et d'exploitation ;
- procédures de sauvegarde/restauration du bastion ;
- rapport final de mise en œuvre.

7.6 Assistance après mise en service

Le soumissionnaire devra prévoir l'intervention d'un technicien qualifié, apte à assurer, après la mise en service, un accompagnement des exploitants pour la prise en main, l'administration courante de l'installation ainsi que les ajustements nécessaires des configurations.

Durant la période de garantie, le prestataire apportera son assistance à la CRRAE-UMOA en prenant en charge, à distance ou sur site, toute difficulté d'usage non expressément couverte par la documentation fournie.

7.7 Intervenants du projet

Le soumissionnaire décrira la composition de ses équipes (CV), y compris d'éventuels partenaires si nécessaire (à déclarer en cotraitance ou sous-traitance). L'équipe technique en charge de l'installation et la configuration de la solution doit fournir les certifications de compétences de la solution et doit justifier d'une expérience significative pour ce type de prestations (CVs, références et coordonnées clients demandés).

7.8 Implémentation et test

Avant toute réception des installations, il est procédé, en présence du Maître d'ouvrage ou de son représentant, de l'installateur, aux essais et contrôles de bon fonctionnement des implémentations suivant les descriptions et les procédures détaillées de ce présent cahier des charges, notamment :

- les essais de fonctionnement ;
- les essais d'efficacité des installations par mise en œuvre.

Les résultats des essais seront consignés dans un rapport d'essais joint au procès-verbal de réception.

NB :

Les entreprises devront examiner en détail les éléments du projet et apporter toutes les modifications qu'elles jugeront nécessaires à la bonne exécution des travaux. Ces modifications devront être accompagnées d'une note explicative mettant en évidence les avantages qu'elles présentent pour la CRRAE-UMOA.

8. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

8.1 Allotissement

La présente consultation est constituée d'un (01) lot unique détaillé comme suit :

- licences WALLIX Bastion d'une durée d'un (01) an ;
- licences CALs Windows ;
- prestations de services : installation, configuration, mise en service, transfert de compétence, formation.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ces articles, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

8.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

8.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie délivrée par un établissement bancaire ou une société d'assurance de premier rang. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des prestations.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

8.4 Réception

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison, l'installation et la configuration de la solution et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (01) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de la solution (logiciel et licences) livrée, installée et configurée.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

8.5 Garantie

Toutes les composantes de la solution doivent être livrées avec les dernières versions des logicielles en date. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres, la durée, les conditions et les modalités de la garantie du fabricant des logiciels, le cas échéant. Ils devront en outre, préciser dans leurs offres le coût annuel du renouvellement du support du matériel le cas échéant.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés à la solution livrée devra être postérieure à la date de livraison dans les locaux de la CRRAE-UMOA établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité. La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement de la solution ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

Par ailleurs la CRRAE-UMOA applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un (01) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

8.6 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- les délais de livraison ;
- la conformité de l'offre technique aux caractéristiques minimales (couverture fonctionnelle, intégration et interopérabilité, sécurité et conformité, ...) ;
- la pertinence de l'offre financière ;
- la présentation des offres ;
- les références du soumissionnaire et expérience sur des projets similaires

8.7 Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (02) exemplaires sous format papier et un (01) autre exemplaire sur support numérique (CD, DVD ou clé usb) ; le tout rangé dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine d'être considérées comme nulles :

Au coin supérieur gauche :

**" APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION ET LE DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE GESTION DES ACCES A PRIVILEGES A LA CRRAE-UMOA
A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement "**

Au centre :

**Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Complexe Immobilier CRRAE-UMOA,
Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin,
Cocody • 01 BP 2056 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE**

En outre, chaque exemplaire de l'offre devra comporter quatre (04) parties distinctes à savoir :

- la lettre de soumission ;
- la présentation du soumissionnaire ;
- l'offre technique ;
- l'offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de la partie.

Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission précisant tous les éléments de leurs offres qui les engagent contractuellement. Cette lettre devra donc être signée par un responsable de l'entreprise soumissionnaire.

Présentation du soumissionnaire

Une présentation du soumissionnaire précisant son caractère juridique et éventuellement, le lieu de tenue de la comptabilité. Elle doit comprendre également les éléments ci-dessous :

- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'État où il est établi ;
- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale de l'État où il est établi ;
- l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
- l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence ;
- les preuves de l'agrément l'éditeur de la solution.

Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- les spécifications techniques et fonctionnelle de la solution conformément aux exigences définies dans le présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches numéros de référence de l'éditeur/constructeur de la solution ;
- la liste des références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;

- la composition de l'équipe d'intervenants avec les curriculum vitae nominatifs et détaillés des membres et les certifications obtenues de la solution ;
- la méthodologie de conduite de projet ;
- la stratégie de déploiement proposée ;
- le chronogramme détaillé réalisation ;
- le plan assurance qualité.

Offre financière

Les soumissionnaires devront proposer une offre financière forfaitaire et globale en Hors taxe et Hors douane, pour l'ensemble de leurs prestations (prestations de base et prestation supplémentaires). Ils devront proposer un tableau financier, comprenant les rubriques ci-après :

- désignation détaillée (licences/logiciels, prestations d'installation et configuration, formation, support/maintenance, frais divers...) ;
- quantité ;
- prix unitaire ;
- prix total ;
- taux de remise ;
- prix total net.

Les conditions devront être détaillées en faisant ressortir les honoraires, ainsi que les frais divers. Toute prestation ou service proposé par le soumissionnaire et non chiffré, sera considéré comme inclus dans l'offre et ne donnera lieu à aucun frais supplémentaire.

NB : Le soumissionnaire devra indiquer le délai de livraison des logiciels et licences ainsi que la durée des prestations.

8.8 Connaissance des conditions de travail

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- être inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et en règle vis-à-vis de la législation sociale, administrative et fiscale qui lui est applicable.
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

8.9 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction du Capital Humain, de l'Administration et du Patrimoine (DCHAP) situé au 4^{ème} Etage A du Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Riviera-Bonoumin, Cocody.**

8.10 Compléments d'information

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête **par messagerie électronique à l'adresse darh@crrae.org**.

Les demandes de compléments d'informations devront être émises sept (07) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.